



HOTEL DE VILLE  
31 rue Sainte Catherine  
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES VERBAL

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 novembre 2019

**Présents :** Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Marie-Hélène ENRIETTO, Michel RINAUDO, Christian ROUX

**Absents excusés :** Sylvie CALAMEL Sylvie MONTI (pouvoir à A. ALLEGRE), Laétitia ALONSO (pouvoir à M.H ENRIETTO)

**Public :** néant

**Secrétaire de séance :** Isabelle PARIS

**Secrétaire adjointe :** Angélique PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 18h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 17 septembre 2019 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 1. Compte-rendu des différentes réunions des syndicats

EPAGE : Réunion le 21.11.2019

Syndicat d'électrification rurale : RAS

Syndicat Rhône Ventoux : Comité Syndical du 24 octobre à St Didier (A. ALLEGRE)

#### ORDRE GENERAL

**Transfert de compétences** de la gestion de l'eau (potable, usée, pluviale) aux EPCI-FP à compter du 1 janvier 2020 en application de la loi NOTRE. C'est-à-dire que ce sont les EPCI qui représenteront les communes qui elles n'auront plus aucune compétence en la matière. Le Syndicat dépose une motion auprès des EPCI-FP concernées pour que chaque commune continue d'être représentée par au moins un délégué. Ceci pour maintenir les objectifs conjoints d'efficacité.

#### EAU POTABLE

7 délibérations pour les travaux concernant Bédoin, Sorgues, Carpentras, StPierre (réservoir condamines), Chateauneuf, Roque/P. usine de la Jouve.

1

délibération concernant la création d'un guide destiné aux futurs élus.

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8 délibérations pour les travaux concernant Bédarrides, Bédoin, Mazan, Chateauneuf, Monteux, Roque/P. Venasque, ainsi qu'un groupement de commande.

1

délibération pour une mission d'assistance sur le choix du mode de gestion du service public (gestion directe ou externalisée). 1 délibération concernant la création d'un guide destiné aux futurs élus.

## DIVERS

Concernant le réseau assainissement chemin des Libertonnes Modène L.Dufaut précise qu'il sera refait à neuf fin 2020 ou courant 2021 quel que soit le futur choix de remplacement de l'actuelle step.

Le Syndicat s'est vu décerner le 1<sup>er</sup> prix de l'investissement local départemental pour la réalisation de l'usine de la Jouve.

Prochain Comité le 19 décembre 2019.

Syndicat Forestier : réunion le 09.12.2019

SMAEMV : RAS

Conseil d'école : Isabelle PARIS fait le point sur le compte-rendu du conseil d'école :

- Le règlement intérieur a été modifié pour être en concordance avec la nouvelle loi concernant l'école obligatoire à partir de 3 ans. Les enfants doivent venir toute la journée en classe. Des dérogations peuvent être demandées et des sanctions seront mises en place en cas de non respect de ce nouveau fonctionnement.
- Il a également été rappelé que le bus mis en place entre midi et deux est uniquement pour les élèves qui mangent à la cantine.
- L'effectif de l'école est en baisse 109 élèves.
- Il y a un projet de classe verte pour 50 élèves au mois d'avril. L'amicale des parents d'élèves a fait une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 700€. Monsieur le Maire informe que cette demande sera examinée au moment du vote du budget par la nouvelle équipe municipale.
- Cette année est mis en place une fois par semaine un repas bio.

### **2. Convention de gestion eaux pluviales urbaines (délibération)**

Depuis le mois de mars 2019, le conseil des maires de la Cove avait unanimement validé le principe d'organiser une période de transition pendant laquelle la compétence « eaux pluviales urbaines », officiellement transférée à la Cove au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (obligation prévue par la loi du 3 août 2018), continuerait pendant 4 ans à être gérée sur le plan opérationnel par chacune des communes, dans le cadre d'une convention de gestion.

En effet, un transfert en bonne et due forme aurait nécessité un recensement préalable du patrimoine et des dépenses réalisées par les communes pour cette compétence, très complexe et coûteux à organiser en si peu de temps.

C'est donc une convention, qui a reçu l'aval des services préfectoraux, et a été approuvée par délibération du conseil de Communauté du 30 septembre dernier qu'il est demandé d'approuver.

**Délibération** concernant la convention de gestion des eaux pluviales urbaines votée **8 POUR** et 1 ABSTENTION.

### **3. Adhésion de la commune au service commun informatique (délibération)**

Monsieur le maire explique que les activités et missions du service commun de l'innovation numérique du territoire sont ventilées en quatre volets, et qu'il appartient à chaque commune adhérent au service commun de retenir celui ou ceux de son choix :

- Volet 1 : innovation numérique (hors activités des volets 2, 3 et 4),
- Volet 2 : cartographie - système d'informations géographiques
- Volet 3 : DPO – protection des données personnelles
- Volet 4 : Open data : mise à disposition de données auprès du public

L'adhésion au volet 2 est prévue pour une durée indéterminée et qu'il peut y être mis fin dans les conditions prévues par la convention.

L'adhésion au volet 3 est prévue pour une durée initiale d'un an, pour une phase de diagnostic devant prendre fin au 31 décembre 2020, et que la commune pourra confirmer et poursuivre son adhésion pour une durée indéterminée dans les conditions prévues par la convention.

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux volets 2 et 3 pour les durées minimales proposées

**Délibération votée POUR à l'unanimité** des membres présents.

#### **4. Travaux**

##### **1. Fontaine / Lavoir**

Monsieur le Maire fait le point : Les travaux ont débuté lundi 18 novembre. Il sera nécessaire de mettre un regard à l'angle du lavoir pour que les eaux s'écoulent facilement. Concernant la mise en place d'un circuit fermé, l'entreprise MICHELIER profiterait que le tour de la fontaine soit ouvert pour installer des réservations pour de futurs équipements en eau et/ou électricité.

##### **2. Voirie et réseaux d'eau**

Monsieur LEPATRE informe les membres du conseil que suite au marché public de réfection de la voirie chemin font des clapiers, le syndicat Rhône Ventoux a décidé de changer toute la canalisation d'eau. Ces travaux ont débuté lundi 18 novembre. C'est également l'entreprise Colas qui s'est vu attribuée le chantier. Les travaux de voirie devraient suivre pour une réception de chantier en début d'année.

Monsieur LEPATRE rappelle également que dans le marché public de la voirie est compris l'aménagement de la dalle pour accueillir le plateau sportif.

##### **3. Arrêt de bus aux Garrigues**

Monsieur LEPATRE informe que la Cove va remettre en place les arrêts de bus aux Garrigues. Un en face le garage Motrio et 2 à l'intersection du chemin Serres des Fourques. Le traçage et l'installation des panneaux se feront prochainement.

##### **4. Divers**

Madame PARIS informe de deux problèmes : le 1<sup>er</sup> concernant l'école : la maîtresse s'est rendue compte que lorsqu'il pleut le chemin qui part du portail et qui va au parking est inondé. Monsieur le Maire doit faire venir le service voirie de la Cove pour qu'il installe un regard. Le 2<sup>nd</sup> concerne le chemin des Libertonnes au niveau de la propriété de Madame FLIPSE. Lorsqu'il pleut l'eau ne s'écoule pas et cela forme une énorme étendue d'eau. De plus la gouttière de la maison se déverse sur la route. Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera fait aux propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire au niveau de leur gouttière dans un premier temps.

##### **5. Festivités / Évènements**

- **Conférence COVE**

Monsieur le Maire rappelle que le 22 novembre la cove propose une conférence gratuite à la salle de la Cure sur l'histoire de Modène.

- **Castagnade/Téléthon**

Monsieur Le Maire informe que cette année la castagnade et le téléthon auront lieu le 7 décembre. Madame PARIS s'occupe de faire le vin chaud et le carton pour la tombola (avec les enfants de la MAM).

Les ingrédients seront pris par Madame ENRIETTO ainsi que les 3 lots de la tombola. Monsieur RINAUDO s'occupe du bois. A voir si on fait des crêpes ou si on propose des petits sachets de de bonbons.

- Repas des aînés

Madame ENRIETTO demande qui sera présent le 14 décembre et ce sera au St Romain à Crillon : Messieurs RIPERT, LEPATRE, ALLEGRE, Mesdames ALONSO, CALAMEL et ENRIETTO.

- Saint Sébastien/ Vœux du Maire

Monsieur le Maire informe que la Saint Sébastien se fera le 25 janvier 2020 à 16h /16h30 et qu'à 18h suivront les vœux du Maire.

## **6. Questions diverses et sociales**

Mme PARIS propose que pour le dernier conseil du mandat, l'équipe partage un repas ensemble.

Monsieur RINAUDO fait part des vols qui ont eu lieu sur le chemin de Crillon dans une maison en travaux et déplore que la gendarmerie n'est pas mis au courant le référent voisin vigilant pour relayer l'information.

Monsieur le Maire informe que Nico Pizza ne viendra plus sur la commune car il a arrêté son activité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.